

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE De BON REPOS SUR BLAVET
COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 novembre 2022

Le vingt-et-un novembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de réunion de ses séances, sous la présidence de Raoul RIOU, maire.

Présents : Mmes Sylviane AYME, Christine BENOT, Magalie HELLOCO, Françoise LE CAM, Sandra LE NOUVEL, Magalie MOY.

M. Jean-Robert LAOT, Cyril LE FUR, Lionel LE MADEC, Sébastien L'HERMITE, Philippe RONCE, Raoul RIOU, Antoine STEVENS, Ludovic VICENT.

Absent(e)s excusé(e)s : Gilles du PONTAVICE donne pouvoir à Sylviane AYME, Corinne LE BIHAN donne pouvoir à Raoul RIOU.

Absent(e)s: Nicolas BENOIT, Germaine MURZEAU

Magalie MOY a été nommé secrétaire de séance

Le Procès-Verbal du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Participation aux frais de scolarité de l'école de Silfiac (délibération n°2022-11-75)

M. le maire informe l'assemblée de la demande de la commune de Silfiac qui sollicite une participation aux frais de scolarité pour les enfants de la commune qui fréquentent leur école.

Cela concerne des enfants résidant sur la commune déléguée de Perret car l'école de Silfiac est plus proche que celle de la commune déléguée de Laniscat. Pour l'année scolaire 2021/2022, 2 enfants de la commune étaient scolarisés en cycle 1 et 4 enfants en cycle 3.

La commune de Silfiac, après calcul de ses coûts de fonctionnement, propose une participation de 1 799.56 € pour un enfant de cycle 1 et 788.01 € pour les enfants de cycle 2 et 3.

Le maire rappelle que la commune n'a pas d'obligation de participer à ces frais de fonctionnement néanmoins il paraît normal de soutenir nos écoles rurales. Par ailleurs, la mise en place d'un service de transport scolaire communal coûterait plus cher que de verser une participation. Le maire propose donc de verser une contribution par enfant sur la base de la moyenne départementale du Morbihan soit 1385.84 € pour un enfant de cycle 1 et 426.65 € pour les enfants de cycle 2 et 3 soit pour la commune un total de 4 478.28 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de verser une participation aux frais de scolarité de 4 478.28 € à la commune de Silfiac pour l'année scolaire 2021/2022.

Restructuration et extension du groupe scolaire Mireille Chrisostome - Demande de subvention au titre de la DETR et DSIL (délibération n°2022-11-76)

Monsieur le maire présente à l'assemblée l'avant-projet définitif du projet de d'extension et de restructuration (réaménagement et amélioration thermique) du groupe scolaire Mireille Chrisostome, commune déléguée de Laniscat.

Le coût prévisionnel est estimé à 1 642 000 € HT, hors honoraires maîtrise d'oeuvre et études.

De plus, il explique que, compte tenu du coût du projet, il est prévu de phaser l'opération en 3 fois.

Le coût des 3 phases est estimé par le maître d'oeuvre à :

- Phase 1 : 730 000 € HT
- Phase 2 : 582 000 € HT
- Phase 3 : 330 000 € HT

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de la phase 1 de l'opération est le suivant :

DEPENSES (HT)		RECETTES		
Dépenses éligibles		DETR	219 000 €	30%
Travaux	730 000 €	DSIL « Grandes priorités »	215 000 €	29.45 %
		REGION	150 000 €	20.55 %
Base éligible	730 000 €	Total subventions	584 000 €	
Dépenses inéligibles		Autofinancement		20%
Honoraires MO	200 000 €	Fonds propres	150 000 €	
Etudes	60 000 €	Emprunt	256 000 €	
TOTAL	990 000 €	TOTAL	990 000 €	100%

L'échéancier de réalisation de la phase 1 ce projet est le suivant :

- Date de lancement de l'appel d'offre : Avril 2023
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Septembre 2023
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : 1 mars 2024 (phase 1)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 1 642 000 € HT pour la totalité du projet dont 990 000 € HT pour la phase 1 du projet
- APPROUVE le plan de financement exposé ci-dessus pour la phase 1
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et de la DSIL 2023.

Approbation du Plan Educatif Territorial 09/2022-08/2025(délibération n°2022-11-77)

Mme Magalie Moy, maire déléguée, en charge des affaires scolaires rappelle qu'un

Plan Educatif Territorial avait été élaboré et approuvé pour la période 09/2018-08/2022.

Il faut le renouveler.

Pour mémoire, le PEDT a pour objet de rappeler les engagements des partenaires (porteur de projet, CAF, DSDEN...), en termes de qualité éducative des activités proposées et de sécurité physique et morale des mineurs.

Le PEDT possède 2 volets, l'un administratif et général, intégrant la synthèse de l'évaluation du précédent PEDT et un volet éducatif décrivant la conception, la mise en œuvre et la validation du nouveau PEDT.

Mme MOY dresse le bilan du précédent PEDT et présente le nouveau PEDT qui sera conclu pour une durée de 3 ans, à compter de septembre 2022.

Pour le prochain PEDT, les objectifs éducatifs retenus sont :

- Eduquer à la citoyenneté
- Bien être de l'enfant
- Découverte culturelle et sportive

Le projet éducatif a pour thème, l'année 2022/2023, les 4 saisons. Il a été élaboré par Mme Virginie MAQUENHEM, ATSEM et directrice des services périscolaires

Les activités et mesures suivantes sont reconduites :

- Poursuivre l'aide aux devoirs, Cap Sports et DEMOS
- Suite à la mise en place de séances d'anglais l'année dernière, formation d'un agent et/ou invitation d'anglophones de la commune pour faire des jeux ou lire des histoires en anglais.

En ce qui concerne la coordination, l'élu référent PEDT sera Mme MOY et le référent technique PEDT sera Mme Virginie MAQUENHEM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le PEDT présenté par Mme Magalie MOY
- AUTORISE M. le Maire à signer le PEDT

Architecte retenu pour les travaux de modernisation du multi-commerce de Saint-Gelven : validation de la mission complète (délibération n°2022-11-78)

M. Sébastien L'HERMITE adjoint aux bâtiments communaux rappelle que par délibération en date du 28/03/2022 (délibération n°2022-03-29), l'assemblée a retenu la proposition du cabinet Dagorne-Guillemain Architectes pour la réalisation de la mission faisabilité-diagnostic relative au projet de travaux de rénovation énergétique et de modernisation du multi-commerce de Saint-Gelven.

Il propose de valider la mission complète.

Pour rappel, le montant des honoraires de l'architecte devrait s'élever à 12% du montant HT des travaux. Selon la proposition en date du 04/03/2022 (DEV00000134), la mission complète est estimée à 26 077.51 € HT.

Pour information cette proposition est adossée au Cahier des Clauses Générales du contrat type pour travaux neufs du Conseil Nationale de l'Ordre des Architectes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- VALIDE la mission complète proposée par le cabinet Dagorme-Guillemin Architectes pour le projet de travaux au multicommerce de Saint-Gelven dans les conditions présentées ci-dessus
- AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ces décisions.

Travaux de rénovation et de modernisation du multicommerce de Saint-Gelven- Demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre de « Bien vivre partout en Bretagne » (délibération n°2022-11-79)

M. Sébastien L'HERMITE adjoint aux bâtiments communaux rappelle que des travaux de rénovation énergétique et de modernisation sont prévus au multicommerce de Saint-Gelven.

Le montant total du projet est estimé à 220 000 € HT. Afin de permettre la mise en œuvre du projet, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Région au titre du « Bien vivre partout en Bretagne ».

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses (en HT)		Recettes	
Honoraires	25 000 €	DETR	70 616 € (32%)
Etudes	5 000 €	SDE « ORECA »	30 000 € (13.5%)
Travaux	190 000 €	Conseil Régional « Bien vivre en Bretagne »	44 000 € (20%)
		CEE	12 000 € (5.5%)
		Autofinancement	63 384 € (29%)
Total	220 000 €	Total	220 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération et à cette demande de subvention

Tarifs communaux (délibération n°2022-11-80)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- DECIDE d'appliquer les tarifs communaux suivants à compter du 01/01/2023

LOCATIONS SALLES	Maison des associations	Salle des fêtes de Laniscat et Saint-Gelven		Salle des fêtes de Perret	
		Particuliers commune	Particuliers et associations hors commune	Particuliers commune	Particuliers et associations hors commune
Journée (2 repas avec cuisine)		250 €	300 €	80 €	130 €
Journée (2 repas sans cuisine)		150 €	170 €		
½ journée (1 repas avec cuisine)		180 €	210 €		
½ journée (1 repas sans cuisine)		90 €	100 €		
Réunion	20 € (+5 € si chauffage)	50 € (+ 10 e si chauffage)		30 € (+ 5 € si chauffage)	
Chauffage (du 1 ^{er} novembre au 30 avril)		25 €			
Caution salle sans cuisine		250 €		150 €	
Caution salle avec cuisine		450 €			
Ménage supplémentaire effectué par la commune après une location		50 €/heure			
Associations communales (sans cuisine)		Gratuit			
Associations communales (avec cuisine)		1 repas/an gratuit 50 € par repas supplémentaire			
Réunions associations		Gratuit			
Vin d'honneur (sans cuisine)		40 €	50 €	30 €	
Vin d'honneur (avec cuisine)		60 €	70 €		

Rencontre sportive ou culturelle à vocation non lucrative		Gratuit
Location sono Saint-Gelven		50 € (avec caution de 1500 €)
Pique-nique (salle occupée 2h30)		40 € (supplément de 5 € si chauffage)
Goûter d'obsèques		Gratuit
Location annuelle boules en salle à Saint-Gelven		700 €

TARIFS CANTINE	Forfait
Garderie de 8h30 à 8h50	0.25 €
Garderie matin 7h30- 8h50	1.10 €
Garderie de 16h30 à 17h (goûter inclus)	0.90 €
Garderie soir 16h30 à 19h	2.60 €

<u>TARIFS CIMETIERE</u>	A compter
Concession (2m²)	
Temporaire (de 6 à 15 ans)	30 € / m ²
30 ans	40 € / m ²
50 ans	60 € / m ²
Cave-urne (1m²)	
15 ans	75 €
30 ans	100 €
COLOMBARIUM	
10 ans	230 €
30 ans	700 €

Tarifs à compter du 01/01/2023	Gîte Ty Bris (8 couchages-3 chambres)	Gîte l'Orée du bois (21 personnes- 5 chambres)
Nuitée	20 € (+ 1 € drap plat)	
Nuitée (- de 3 ans)	Gratuit	
Gîte complet (hors week-end)		315 € (de 17h à 10h)
Semaine		1500 € 1200 € (pour séjour adapté, personne en situation de handicap)
Gîte complet week-end (1 nuit)	160 € (habitants de la commune) 240 € (extérieurs à la commune) Caution de 500 €	400 € (habitants de la commune) 500 € (extérieurs à la commune) Caution de 500 € à partir de 5 personnes
Gîte complet week-end pour les réveillons de Noël et de la St Sylvestre (1 nuit)	350 € Caution de 1000 €	600 € (habitants de la commune) 700 € (extérieurs à la commune) Caution de 1000 €
1 Repas (midi) sans nuitée jusque 17h30		100 €
Divers	2 €/animal, 100 € de forfait ménage, 5 €/personne en tente	
Panier de secours (pâtes bolognaise, crèmes dessert, eau)	Pour 4 personnes : 12 €	

Validation du devis pour la mise aux normes de l'électricité du local mis à disposition des chasseurs à Perret (délibération n°2022-11-81)

Mme Sylviane AYME, maire déléguée de Perret explique à l'assemblée que local mis à disposition des chasseurs dispose d'une installation électrique qui nécessite une remise aux normes. Un devis a donc été demandé auprès de JLV Multiservices. Celui-ci s'élève à 798.60 € HT (soit 958.32 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- VALIDE la proposition de JLV Multiservices pour un montant de 798.60 € HT (soit 958.32 € TTC).
- AUTORISE le maire à signer le devis

Délibération autorisant le maire à signer un bail commercial mixte pour le multi-commerce de Perret (délibération n°2022-11-82)

M. Raoul RIOU, maire informe l'assemblée que le multi-commerce de Perret va être repris par M. Luc LOHOU et Mme Catherine JULIEN car ils en ont racheté le fonds de commerce.

Les locaux (commerce et partie habitation) appartenant à la mairie, il convient de conclure le un bail commercial mixte avec M. Luc LOHOU et Mme Catherine JULIEN.

Il explique que :

- Le bail sera conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives qui commenceront à courir le 01 décembre 2022 pour se terminer le 30 novembre 2031.
- Le loyer mensuel sera de quatre cent deux euros et cinquante centimes (402,50 €).
- Toutefois, ce loyer sera ramené à la somme mensuelle de trois cent soixante-sept euros et cinquante centimes (367,50 €), pour la période courant du 01 décembre 2022 au 30 novembre 2023 et à la somme mensuelle de trois cent quatre-vingt-cinq euros (385,00 €), pour la période courant du 01 décembre 2023 au 30 novembre 2024. la première révision interviendra à l'issue de la première période triennale.
- Les preneurs devront s'acquitter de la somme de quatre cent deux euros cinquante centimes (402,50 €), représentant un mois de loyer, à titre de dépôt de garantie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le maire à signer le bail commercial mixte (à usage commercial et d'habitation) avec M. Luc ROHOU et Mme Catherine JULIEN pour l'immeuble situé 11 rue Kreiz Ker-Perret 22570 BON REPOS SUR BLAVET.
- VALIDE les conditions financières (loyer et dépôt de garantie) présentées ci-dessus
- PRECISE que la licence IV du multi-commerce sera mise à disposition des preneurs
- PRECISE que le bail sera rédigé Chez Me ROUSSEAU, notaire à GUERLEDAN.

Questions diverses

Marché de Noël du 16/12 : réunion le 28/11 à 19h pour l'organisation

CCKB : Une nouvelle commission habitat a été créée afin de répertorier les logements vacants sur le territoire communautaire. Magalie MOY s'y est inscrite. Sylviane AYME et Ludovic VICENT propose de participer à ce recensement sur la commune.

Commission « Communication » : Christine BENOT propose une réunion de présentation du site internet le 23/11 à 18h à la mairie déléguée de Perret.

Le prochain atelier décorations de Noël est organisé par Sylviane AYME, le 3 décembre, de 14h à 17h, à la mairie déléguée de St Gelven. Il est ouvert à tous.

Prochain conseil municipal le lundi 19 décembre 2022 à 20h

Fin de la séance à 21h30

Suivent les signatures

AYME Sylviane	
BENOIT Nicolas	Absent
BENOT Christine	
DU PONTAVICE Gilles	A donné pouvoir à Sylviane AYME
HELLOCO Magalie	
L'HERMITE Sébastien	
LAOT Jean-Robert	
LE BIHAN Corinne	A donné pouvoir à Raoul RIOU
LE CAM Françoise	
LE FUR Cyril	
LE MADEC Lionel	
LE NOUVEL Sandra	
MOY Magalie	
MURZEAU Germaine	Absente
RIOU Raoul	
RONCE Philippe	
STEVENS Antoine	
VICENT Ludovic	